

Plan de Lutte contre l'Iguane Commun



Comité technique n°1

Martinique

25 mars 2021



PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE

Direction
de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Liberté
Égalité
Fraternité



Martinique

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
de la Martinique

www.martinique.developpement-durable.gouv.fr

Ordre du jour



1. Contexte du PLIC
2. Bilan actions 2019-2020 et à venir
3. Bilan financier
4. Réflexion commune – temps d'échanges

Objectifs

- Faire le **bilan des actions** menées dans le cadre du PLIC
- Définir la **meilleure stratégie** et les **actions prioritaires** pour mener une **lutte efficace**



1. Contexte du PLIC

Plan de Lutte contre l'Iguane Commun



- Action I.1 du PNA iguane des petites Antilles : réduire la pression exercée par l'iguane commun
- Édité en 2018, effectif à partir de fin 2019 → 2023
- Animé par les DEAL (C.Singh puis ML.Rizzi en Martinique)
- Constitué de 4 axes :
 - communication et sensibilisation
 - connaissances
 - actions de lutte
 - bilan des actions et évaluation de l'efficacité de la lutte



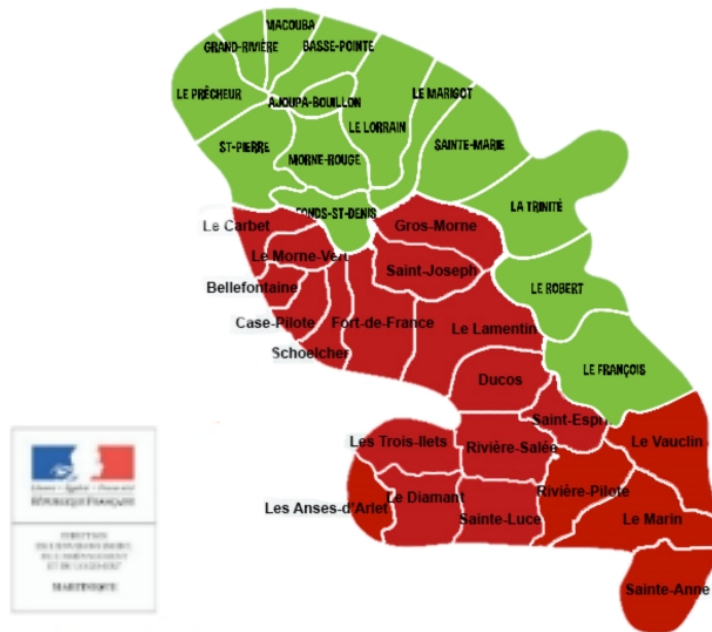
1. Contexte du PLIC

Plan de Lutte contre l'Iguane Commun

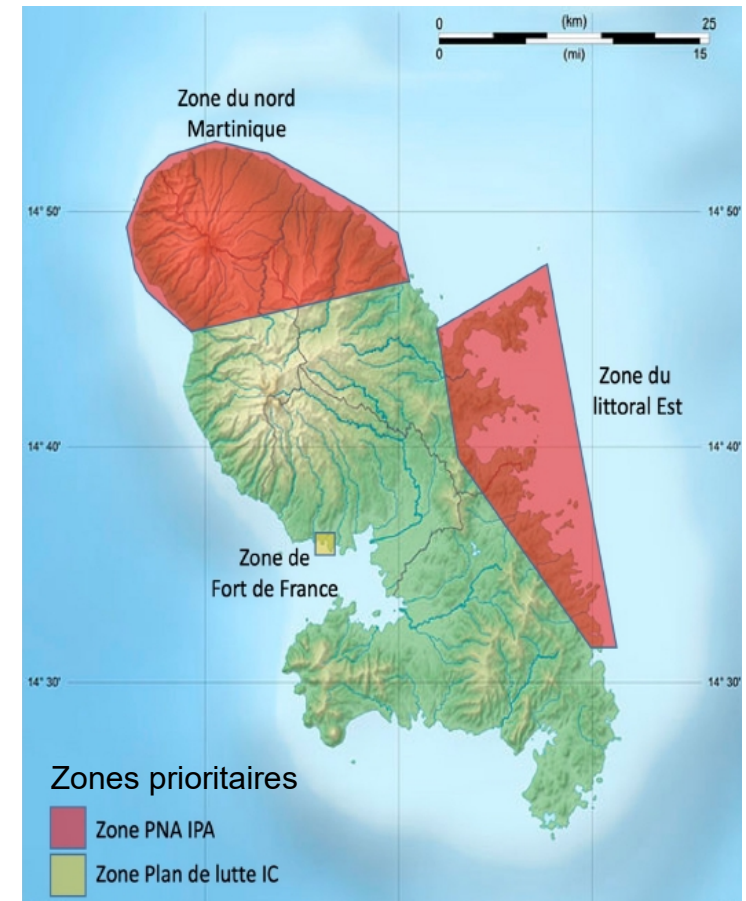


Répartition géographique de la lutte contre l'IC

- **PLIC (DEAL)** → aspects sanitaires et économiques
- **PNA (ONF)** → aspects écologiques, à proximité des zones de l'IPA



ZONE PLIC



Zones prioritaires

- Zone PNA IPA
- Zone Plan de lutte IC

1. Contexte du PLIC

Plan de Lutte contre l'Iguane Commun



13 actions
pour 3
objectifs

	Actions	Priorité
A	Mettre en cohérence le statut de l'Iguane commun avec les menaces qu'il présente et adapter la réglementation en conséquence	
1	Faire évoluer la convention de Carthagène pour la mettre en cohérence avec la problématique de l'Iguane commun	3
2	Suivre l'application du règlement européen sur les espèces exotiques envahissantes	1
3	Faire inscrire l'Iguane commun sur la liste des espèces chassables	2
B	Mener des actions de lutte pour limiter la progression et réduire l'impact de l'Iguane commun	
1	Créer des réseaux pour assurer la surveillance et la lutte de l'Iguane commun	1
2	Assurer des formations pour la surveillance et la lutte de l'Iguane commun	1
3	Organiser des opérations d'élimination de l'Iguane commun sur les zones prioritaires	1
4	Expérimenter une veille écologique au niveau des ports avec un chien de détection	3
5	Sensibiliser la population pour prévenir l'arrivée de l'Iguane commun	1
6	Coopérer avec les différents acteurs de la Caraïbe pour éviter la colonisation de nouvelles îles depuis les territoires français	3
7	Encourager les opérations d'élimination de l'Iguane commun sur les zones non prioritaires	2
C	Réduire la pression de l'Iguane commun sur les secteurs où il est présent	
1	Evaluer l'efficacité des mesures de capture de l'Iguane commun	1
2	Développer les connaissances sur l'Iguane commun dans les Antilles françaises	3
3	Développer les connaissances sanitaires sur l'Iguane commun dans les Antilles françaises	3



2. Bilan actions 2019-2020 et à venir



	Actions	Priorité
A	Mettre en cohérence le statut de l'Iguane commun avec les menaces qu'il présente et adapter la réglementation en conséquence	
1	Faire évoluer la convention de Carthagène pour la mettre en cohérence avec la problématique de l'Iguane commun	3

Action A.1

- › Échanges en cours avec M. Vermot (point focal au ministère pour la convention de Carthagène)
- › Demande (DEAL 971/972) de reformuler l'article 11 1er alinéa de la convention de Carthagène comme suit :

"Les Parties (ou territoires spécifiques des Parties) pour lesquelles les espèces animales menacées ou en voie d'extinction énumérées dans les annexes I, II et III du présent protocole **sont indigènes** adoptent des mesures concertées pour assurer leur protection et leur restauration."

→ avec l'ajout de « indigène », l'article de la convention ne s'appliquerait plus aux territoires comme la Martinique et la Guadeloupe, où il est exogène.
En attente du retour du ministère

2. Bilan actions 2019-2020 et à venir



	Actions	Priorité
A	Mettre en cohérence le statut de l'Iguane commun avec les menaces qu'il présente et adapter la réglementation en conséquence	
2	Suivre l'application du règlement européen sur les espèces exotiques envahissantes	1

Action A.2

- IC classé **espèce exotique** par AM du 8 février 2018 (niveau 1)
→ *interdiction de le relâcher dans le milieu naturel*
- IC classé **espèce exotique envahissante** par AM du 7 juillet 2020 (niveau 2)
→ *interdiction d'introduction sur tout le territoire, et de la libération dans le milieu naturel, du transport, du transit, de la vente, de l'achat, de la mise en vente, de l'échange, de l'utilisation et de la détention*
- **2 AP autorisant les opérations de capture et de destruction** de spécimens de l'espèce exotique envahissante de la faune sauvage : *Iguana iguana*
→ *8 juillet 2013 pour certaines structures (DEAL, ONF, OFB, PNRM, pompiers, gendarmes, policiers, etc.)*
→ *22 août 2019 pour personnes habilitées suite à une formation spécifique, MAJ à chaque formation*

2. Bilan actions 2019-2020 et à venir



	Actions	Priorité
A	Mettre en cohérence le statut de l'Iguane commun avec les menaces qu'il présente et adapter la réglementation en conséquence	
2	Suivre l'application du règlement européen sur les espèces exotiques envahissantes	1

➤ Valorisation des iguanes euthanasiés

(réponse de la DAAF Guadeloupe qui a sollicité la référente nationale et l'administration centrale)

Filière viande

→ passage par la Commission Européenne pour l'inscription de l'IC à la liste de l'Union (règlement (UE) 2015/2283 relatif aux nouveaux aliments) pour qu'il puisse être mis sur le marché dans l'Union conformément aux conditions et aux exigences en matière d'étiquetage qui y sont prévues

→ modification de l'arrêté du 17 février 1989 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée sur le territoire de la Martinique, pour que l'IC soit considéré comme du gibier et puisse être consommé « en circuit court »

Filière cuir

→ pas de filière existante en Martinique

2. Bilan actions 2019-2020 et à venir



Actions		Priorité
A	Mettre en cohérence le statut de l'Iguane commun avec les menaces qu'il présente et adapter la réglementation en conséquence	
3	Faire inscrire l'Iguane commun sur la liste des espèces chassables	2

Action A.3

- Demande récurrente de la part de la population et des élus
- IC **non inscrit** sur la liste du gibier chassable du 17 février 1989
- Si IC devient chassable, peut être consommé par le chasseur directement (circuit-court)
- IC hors des zones publiques de chasse autorisée



Direction Régionale de Martinique

PLAN DE LOCALISATION DES LOTS DE CHASSE EN FORETS PUBLIQUES

établi le 13/11/2018 par le service SIG
source : données ONF
ONF, membre de l'association GéoMartinique



Plan de situation des lots de chasse en Martinique sur le Domaine Public Maritime



Source des données : DEAL972
Fond : BdtTopo
Juin 2014

1:170 000

2. Bilan actions 2019-2020 et à venir



Actions		Priorité
B	Mener des actions de lutte pour limiter la progression et réduire l'impact de l'Iguane commun	
1	Créer des réseaux pour assurer la surveillance et la lutte de l'Iguane commun	1
2	Assurer des formations pour la surveillance et la lutte de l'Iguane commun	1

Actions B.1 et B.2

- Formulaire de signalement EEE : 10 signalements depuis 08/2020, dont 8 d'IC
- Boite mail eee972 : 60 signalements depuis 10/2019, 9 donnant lieu à intervention (20 iguanes sur une centaine)
- 2019 : 1 formation, 2020 : 3 formations, 1^{er} semestre 2021 : 1 formation et 2 prévues
- 11 communes, 72 personnes (DEAL + OFB)
- Mise à disposition de matériel de capture pour les communes (Schoelcher, FDF, Lamentin équipées ; Case-Pilote, St-Joseph, Trois-Ilets en attente de livraison) (DEAL)
- Proposition de centralisation des points de collecte au niveau des EPCI (refus CACEM, refus Cap Nord, en attente de CAESM)



2. Bilan actions 2019-2020 et à venir



Actions		Priorité
B	Mener des actions de lutte pour limiter la progression et réduire l'impact de l'Iguane commun	
3	Organiser des opérations d'élimination de l'Iguane commun sur les zones prioritaires	1
4	Expérimenter une veille écologique au niveau des ports avec un chien de détection	3

Action B.3

- › PNRM-ONF, appel à projet OFB (ex AFB) d'octobre 2018 à octobre 2020
- › DEAL : 10 demi-journées de lutte avec prestataires privés en février-mars 2021
- › PNRM : chantier d'insertion « lutte contre les EEE » en 2020-2021
- › ONF : journées de lutte par les TFT
- › agents techniques des communes
- › pas de lutte massive en Martinique (ex aux Caïmans, 5€/IC)

Action B.4 non réalisée

2. Bilan actions 2019-2020 et à venir



Actions		Priorité
B	Mener des actions de lutte pour limiter la progression et réduire l'impact de l'Iguane commun	
5	Sensibiliser la population pour prévenir l'arrivée de l'Iguane commun	1

Action B.5

- Mise à jour des pages iguanes et EEE du site internet de la DEAL
- Utilisation de la caravane IPA à FdF (Carbet des Sciences, DEAL, Karisko, SEPANMAR, Carouge, entreprise N. Duporge, OFB)
- Réunion d'information avec le Grand Port et formation des marinas en 2020
- Sensibilisation des élus avec le PNRM en octobre 2020
- Sensibilisation des polices, gendarmeries, centres de pompiers de la zone PLIC et du guide de l'Office du Tourisme (2020)
- Réunion d'information de la compagnie Vedettes tropicales (à venir)
- Spot média (TV/radio) si plan de relance
- Réalisation d'une « semaine de l'IC » (avril 2021)
- Guide EEE + kakemonos EEE (en cours)



2. Bilan actions 2019-2020 et à venir



Actions		Priorité
B	Mener des actions de lutte pour limiter la progression et réduire l'impact de l'Iguane commun	
5	Sensibiliser la population pour prévenir l'arrivée de l'Iguane commun	1

Action B.5

- Validation du flyer IC ?



L'iguane rayé

Un envahisseur introduit en Martinique !





Originaire d'Amérique du Sud et importé dans les années 1960 par le père Pinchon, l'iguane rayé, également appelé commun ou vert (*Iguana iguana*) est une espèce exotique envahissante (EEE) en Martinique ! Comme toutes les EEE, il a des impacts économiques, sanitaires et écologiques importants.



Originaire d'Amérique du Nord et introduit en Martinique, l'iguane péyi (*Iguana delicatissima*) est une espèce endémique en voie d'extinction.

Impacts économiques

En creusant des terriers, il provoque des dommages aux infrastructures, comme des fissures de routes ou des détériorations de réseaux électriques. En Floride, ces dégâts sont estimés à 350 € par terrier. Opportuniste alimentaire, il entraîne aussi des dégâts considérables dans les cultures, les jardins et les potagers.



Impacts sanitaires

Il vit en ville et trouve une partie de sa nourriture dans les poubelles et décharges, comme les rats. Il peut transporter des salmonelles et des bactéries, qu'il transmet à l'Homme en entrant dans les habitations.



Impacts écologiques

Il représente la principale menace pour l'iguane péyi ou iguane des petites Antilles (*Iguana delicatissima*). Ces deux espèces peuvent se reproduire ensemble et cette hybridation entraîne la perte du patrimoine génétique de l'espèce endémique. Il menace également l'iguane péyi par compétition pour l'espace et la nourriture.



en danger critique d'extinction !



Par un phénomène de surpâturage, l'iguane rayé peut également fragiliser la mangrove en détruisant les palétuviers.

Iguane rayé



QUEUE RAYÉE



GROSSE ECAILLE BLANCHE



vit dans le centre et sud de l'île

Iguane péyi



ABSENCE DE RAYURES SUR LA QUEUE



AUCUNE GROSSE ECAILLE BLANCHE



vit dans la forêt du nord de l'île et à l'Îlet Chancel

La couleur n'est pas un critère de différenciation

Que faire en cas d'observation d'un iguane rayé ?



Zone rouge

Le signaler à eee972@developpement-durable.gouv.fr ou sur le formulaire de signalement*
En cas de dérangement, contacter sa mairie

Zone verte

Contacter immédiatement l'ONF au **0696 26 74 51** ou **0696 26 69 62** ou iguanepetitesantilles@gmail.com

Dans tous les cas, **ne pas le déplacer** (seules les personnes autorisées par arrêté préfectoral peuvent manipuler un iguane)

Plus d'informations sur le site internet de la DEAL : www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/iguanes-a1417.html
*Formulaire en ligne : <http://enqueteur.martinique.developpement-durable.gouv.fr/index.php/823176?lang=fr>

2. Bilan actions 2019-2020 et à venir



Actions		Priorité
B	Mener des actions de lutte pour limiter la progression et réduire l'impact de l'Iguane commun	
6	Coopérer avec les différents acteurs de la Caraïbe pour éviter la colonisation de nouvelles îles depuis les territoires français	3
7	Encourager les opérations d'élimination de l'Iguane commun sur les zones non prioritaires	2

Action B.6

- › Participation à l'Iguana Specialist Group
- › Échanges réguliers et retours d'expérience avec la Guadeloupe
- › Réunion d'information de la compagnie Express des îles à venir (Martinique, Guadeloupe, Saintes, Marie-Galante, Sainte-Lucie, Dominique)

Action B.7

- › Communes du PLIC (hors FdF)
- › Entreprises privées : Traitement plus, Mr Termite, entreprise N.Duporge

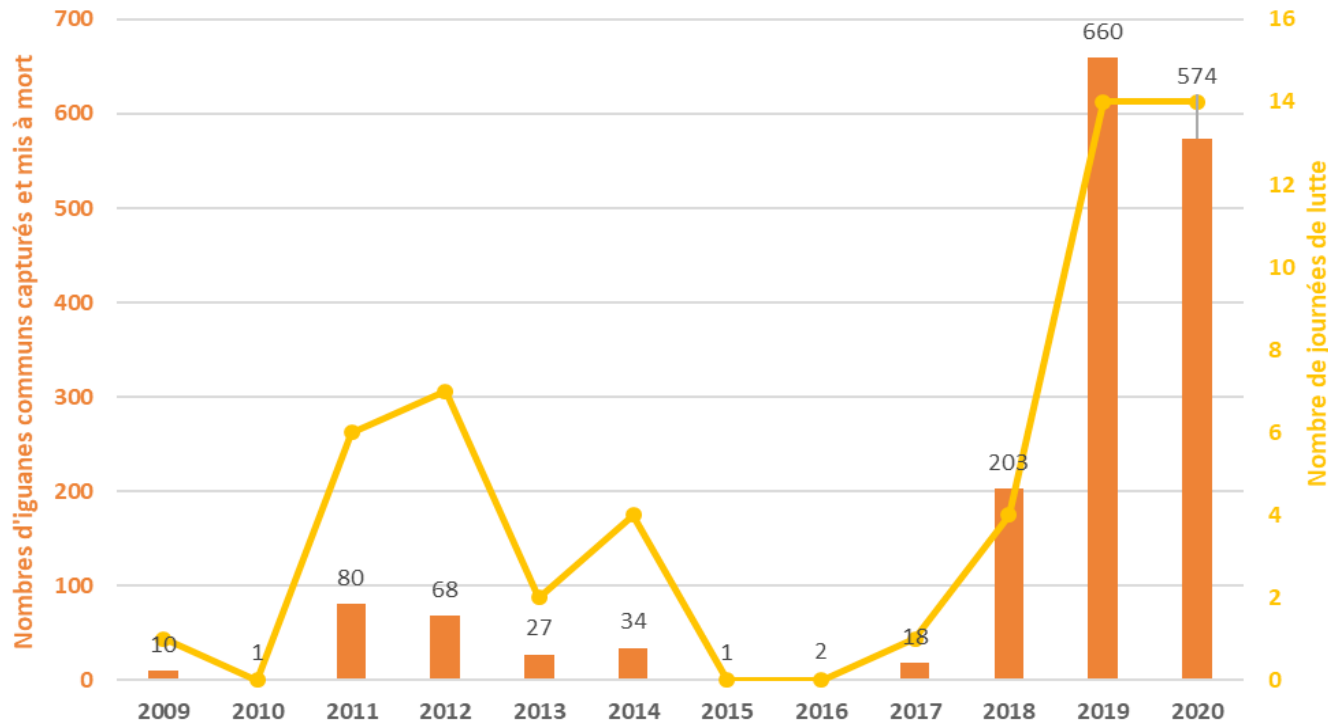
2. Bilan actions 2019-2020 et à venir



Actions		Priorité
C	Réduire la pression de l'Iguane commun sur les secteurs où il est présent	
1	Evaluer l'efficacité des mesures de capture de l'Iguane commun	1

Action C.1

- Compte-rendus d'intervention : 4 zoo du Carbet, 1 pompiers, 2 OFB, 6 FDF, 16 PNRM
- Nombre d'iguanes attrapés



2021 :
422 IC

2. Bilan actions 2019-2020 et à venir



Actions		Priorité
C	Réduire la pression de l'Iguane commun sur les secteurs où il est présent	
1	Evaluer l'efficacité des mesures de capture de l'Iguane commun	1

Action C.1

- 1 femelle pond en moyenne 30,13 œufs (observé) dont 80% éclosent (littérature) et 50% des juvéniles arrivent à l'âge adulte (arbitraire)
- Exemple : sur 98 femelles attrapées en février-mars 2021, 62 gravides représentant au minimum 1550 œufs (=1240 éclosions)



femelle non gravide
ou venant de pondre

femelle gravide

2. Bilan actions 2019-2020 et à venir



Actions		Priorité
C	Réduire la pression de l'Iguane commun sur les secteurs où il est présent	
1	Evaluer l'efficacité des mesures de capture de l'Iguane commun	1

Action C.1

- Estimation du nombre d'IC dans les zones portuaires de FDF (Carouge, début 2020) : **400 individus / km² au minimum**



→ à utiliser comme référence tous les 1, 5, 10 ans pour évaluer l'efficacité de la lutte ?
(coût de l'étude : 14 500 € TTC)

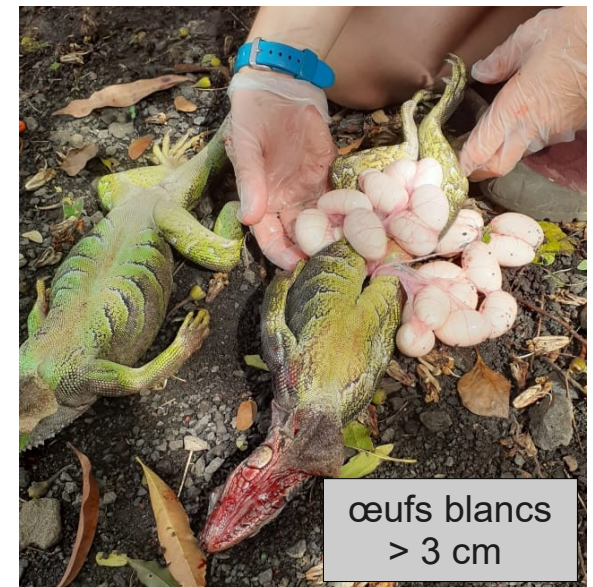
2. Bilan actions 2019-2020 et à venir



Actions		Priorité
C	Réduire la pression de l'Iguane commun sur les secteurs où il est présent	
2	Développer les connaissances sur l'Iguane commun dans les Antilles françaises	3

Action C.2

- Manque de connaissances de l'espèce → projet de thèse à venir ?
- Relevé de plusieurs paramètres lors des captures : longueur museau-cloaque, longueur totale, sexe, nombre d'œufs, période de gravidité, blessures ...



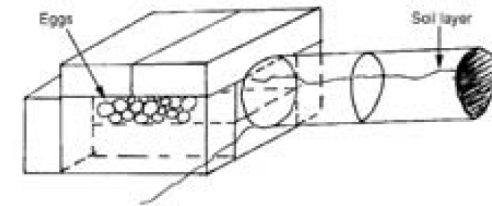
2. Bilan actions 2019-2020 et à venir



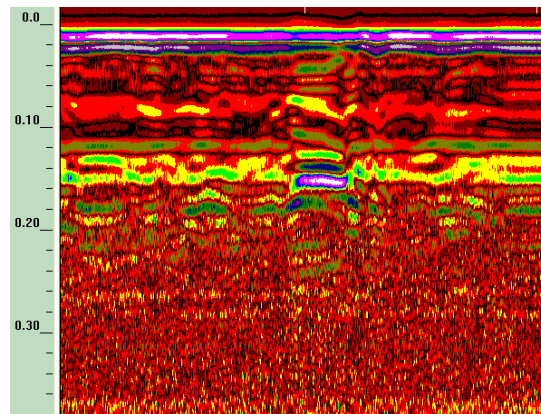
Actions		Priorité
C	Réduire la pression de l'Iguane commun sur les secteurs où il est présent	
2	Développer les connaissances sur l'Iguane commun dans les Antilles françaises	3

Action C.2

➤ Gestion des nids



Détection d'un nid de tortues de Floride par un géo-radar



Détection d'un nid de tortues de Floride par un chien



Site de ponte artificiel (îlet Chancel)



- nécessité de trouver un porteur de projet
- expérimentations de la DEAL Guadeloupe à venir

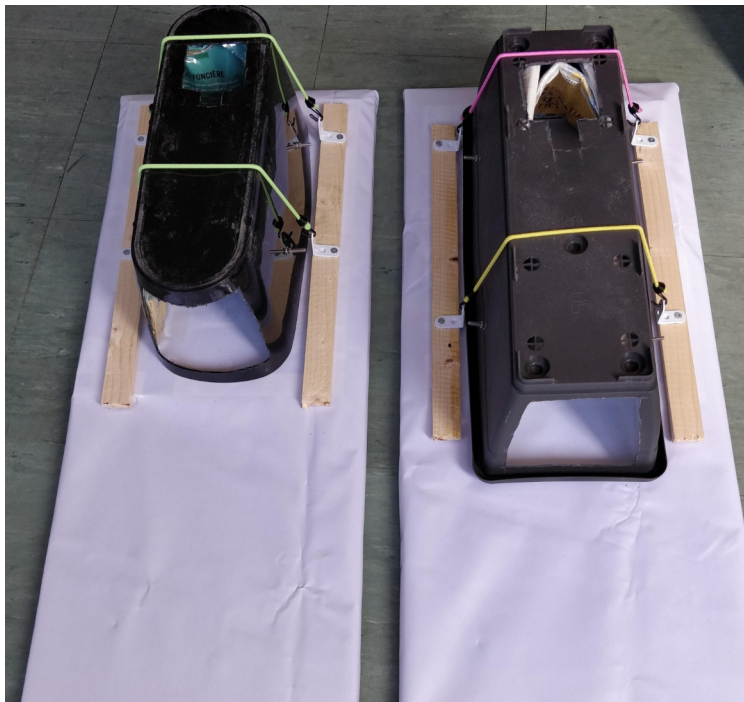
2. Bilan actions 2019-2020 et à venir



	Actions	Priorité
C	Réduire la pression de l'Iguane commun sur les secteurs où il est présent	
2	Développer les connaissances sur l'Iguane commun dans les Antilles françaises	3

Action C.2

- Amélioration du système de contention / mise à mort (DEAL, ONF, OFB, PNRM)



2. Bilan actions 2019-2020 et à venir



Actions		Priorité
C	Réduire la pression de l'Iguane commun sur les secteurs où il est présent	
3	Développer les connaissances sanitaires sur l'Iguane commun dans les Antilles françaises	3

Action C.3

- › Projet détection de bactéries 2021
 - Vérifier la présence ou l'absence de la bactérie *Burkholderia pseudomallei*, responsable de la mélioïdose, dans l'environnement et les animaux dans les DOM/TOM



3. Bilan financier



- La régulation de l'IC en Martinique dans le cadre des actions ONF et DEAL a coûté environ **120 000 €** (ONF, DEAL, AFB, MIGBIO)
- Coûts de la gestion dans le cadre des actions menées par la **DEAL**

Année	Matériel	Temps agent	Prestations	Total
2019	0	1/3 temps sur 1/4 d'année	0	0
2020	6 448 €	1/3 temps	8 379 € (lutte)	14 827 €

- Coûts de la gestion dans le cadre des actions menées par l'**ONF**

Année	Matériel	Temps agent	Total
2017	2 060 €		2 060 €
2018	2 648 €	11 423 €	14 071 €
2019	4 511 €	51 238 €	55 749 €
2020	4 346 €	26 796 €	31 142 €
Total	13 565 €	89 457 €	103 022 €

4. Réflexion commune pour une lutte efficace

Temps d'échanges



- Quelle stratégie ?
- Quelles techniques ?
- Quel plan de communication ?
- Quels besoins en connaissances sur l'espèce ?
- Quelle gouvernance et quels acteurs ?

4. Réflexion commune pour une lutte efficace

Temps d'échanges



- **Quelle stratégie ?**
 - › Réponse aux signalements ?
 - › Lutte ponctuelle ?
 - › Lutte à grande échelle ?

4. Réflexion commune pour une lutte efficace

Temps d'échanges



- **Quelles techniques ?**

- Chasse ? tir ? arme à feu ? arbalète ? piégeage ?

→ *Est ce que le COTECH valide de lancer la démarche de rendre l'IC chassable, avec en premier lieu une demande d'avis en CDCFS (Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage) de mai 2021 ?*

- Quel moment ?
 - heures les plus chaudes (mi-journée) ?
 - captures le soir ?
 - effet de la pluie ?
- Quels lieux ?
 - en fonction des signalements ?
 - zones connues de forte densité ?

4. Réflexion commune pour une lutte efficace

Temps d'échanges



- **Quel plan de communication ?**
 - Diffusion de messages audios au mégaphone par les communes ?
 - Semaines de l'IC à réitérer ?
 - Spot TV/radio ?

4. Réflexion commune pour une lutte efficace

Temps d'échanges



- **Quels besoin en connaissances sur l'espèce ?**
 - A quelles questions opérationnelles prioritaires faut-il répondre ?
 - Utilisation de l'habitat (zone de fourragement, sites de pontes, sites de reproduction) ?
 - Structure sociale et dynamique de population ?
 - Comportement, budget-temps ?
 - FEDER ONG Caribaea Initiative ?

4. Réflexion commune pour une lutte efficace

Temps d'échanges



- **Quelle gouvernance et quels acteurs ?**
 - Quelles structures sollicitées pour participer au COTECH ?
 - Utilité d'un COTECH, une fois par an ?
 - ...

4. Réflexion commune pour une lutte efficace

Temps d'échanges



Rendre l'IC chassable	1	2	3	4
Autoriser le tir pour certaines structures	1	2	3	4
Faire évoluer la réglementation pour développer la filière « viande »	1	2	3	4
Impliquer les bénévoles dans le réseau de lutte	1	2	3	4
Augmenter la lutte ponctuelle	1	2	3	4
Mettre en place une lutte massive	1	2	3	4
Réaliser un spot média (TV/radio)	1	2	3	4
Réitérer l'étude de la densité d'IC à FdF toutes les années	1	2	3	4
Améliorer les connaissances sur la biologie et l'écologie des IC	1	2	3	4

1 = à faire de manière urgente ; 2 = à faire ; 3 = à ne pas faire ; 4 = pas d'avis

Merci pour votre attention

Pour toute question : eee972@developpement-durable.gouv.fr

